LA GAZETTE DE VILLE-SUR-YRON N°109







Le mot de la Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Cette année 2022 ne se termine pas avec plus de sérénité... que la précédente... Les actualités sanitaires, énergétiques et géopolitiques nous rappellent à chaque instant que la situation reste fragile...

La sphère municipale, quant à elle, a dû gérer en cette fin d'année quelques dossiers épineux et ne cesse de relever de nouveaux défis.

Sachez que l'ensemble des membres du conseil, accompagné par les agents municipaux, travaille quotidiennement pour la commune et son cadre de vie.



Ville-sur-Yron est en outre soutenue par les représentants de l'Etat. Le 20 décembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir en mairie Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briey. Nous avons pu lui présenter notre commune, lui faire part de nos projets, de nos perspectives, de nos difficultés. Une courte balade dans le village a clos les échanges.



Parmi les chantiers à venir, on retiendra entre autres la rénovation de la voirie rue du Trimazo, le dépôt d'un appel d'offres pour le café associatif, l'isolation de la mairie ou encore un projet en cours de réflexion avec l'Association Foncière de Remembrement pour la réfection des chemins de randonnée.

Notre village bouge ! En 2023, vous retrouverez des rendez-vous traditionnels, dont le repas des anciens et la soirée d'accueil des nouveaux habitants. Vous seront également proposés des événements thématiques comme la Nuit de la Chouette ou encore une balade contée dans le village. Autant de moments qui permettent l'échange, la convivialité et la discussion.

Est venu le temps de vous souhaiter 365 jours de santé, de prospérité, de bienveillance et de résilience ! Que 2023 vous comble de joie, vous apporte une vie familiale heureuse, concrétise vos projets personnels et professionnels, vous épargne toutes difficultés et enfin vous permette de vous recentrer sur l'essentiel et de profiter des petits bonheurs de la vie.

Bonne année 2023 à chacune et chacun d'entre vous !

SOMMAIRE

I : Le mot de la Maire

2 : La vie du village, Etat civil

3: Le portrait

4:5:La chronique de Luc

6 : Café associatif

7:SIRTOM

8 : Infos en vrac

9: Archives,

Chantier jeunes

10 : La vie du village

Het 12: Le foyer rural

MAIRIE DE VILLE-SUR-YRON 15 rue du Château 54800 Ville-sur-Yron TEL: 03.82.33.91.70

MAIL:

mairie.villesuryron@ wanadoo.fr

SITE: villesuryron.fr

Maud Lorenzi

LA VIE DU VILLAGE, ETAT CIVIL

Cérémonie du 11 novembre



Le don du sang 24/11/22 26 donneurs et 22 prélevés



TAXI CAUBEL

Suite à son départ en retraite, M Franck Caubel a cédé sa licence de taxi à Coralie Scholtes.

On souhaite un beau démarrage à Taxi Coralie! Et un repos mérité à Franck Caubel.



villesuryron.fr le site de la commune

Vous voulez ou cherchez un renseignement ??? Relevé de décisions du conseil municipal, événements, actus foyer et mairie, infos pratiques, urbanisme....etc,

ETAT CIVIL

Naissance



Alizée Mazouz née le 14 juillet 2022, fait le bonheur de ses parents parents domiciliés ferme de Grizières

Décès

Mme Catherine Thouvenin le 24 septembre 2022 à l'âge de 59 ans Catherine était très présente dans le village et participait à toutes les manifestations.



Mme Henriette Adam le 13 octobre 2022 à l'âge de 93 ans Henriette fut secrétaire de mairie de 1964 à 1995 et conseillère municipale de 1995 à 2001

Mme Thérèse Schwartz le 07 novembre 2022 à l'âge de 95 ans Thérèse était la doyenne du village.



CCAS

Les membres du CCAS, Maud Lorenzi, Alain Poirot, Marylène Brault, Brigitte Perrin, Rémi Schneider et Luc Delmas se sont réunis le mardi 25 octobre pour le choix des colis de fin d'année et le repas des ainés.



En mairie nous avions reçu une proposition de boîte de chocolats personnalisée de l'association « les Chocolats du Cœur ». A l'unanimité, les membres ont choisi pour cette année de retenir cette proposition sachant que cette association œuvre pour les enfants souffrant de maladie

cardiaque. Pour compléter ce présent, il a été décidé d'offrir également du vin d'un producteur de notre région

La date du **26 mars 2023** a été retenue pour le repas des ainés qui sera comme d'habitude préparé par Philippe Jacquemin.

Marylène Brault







Denise Laveuf et Laurent Paillet, nouveaux habitants

Mathieu Eisenberg : Tout d'abord, bonjour Mme Lavoeuf et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pouvez-vous en quelques mots vous présenter ?

Denise Laveuf : Bonjour, bonne année à vous aussi. Moi, c'est Denise, 59 ans, originaire de Meurthe-et-Moselle plus particulièrement de Toul. J'ai habité principalement à Neuves-Maisons. J'ai exercé pendant 40 ans le métier d'aide-soignante au sein de l'hôpital Brabois de Nancy.

M.E : Vous avez donc consacré votre vie au bien-être des personnes ! Depuis quand habitez-vous notre village ?

D.L : Nous sommes propriétaires de cette maison située au cœur du village depuis juin 2022. Le village nous a toujours attirés du fait de son emplacement, 30 minutes de Metz et tout à côté de la zone de Conflans-en-Jarnisy.

M.E : Il est vrai que vous ne pouvez pas être mieux situés. Votre maison est à quelques pas de la place du village et avec une vue directe sur le château de Ville-sur-Yron qui est actuellement en rénovation.

D.L : Oui effectivement, et c'est important que des personnes prennent le temps et disposent de l'énergie nécessaire, pour ne pas laisser à l'abandon ces bâtiments historiques.

M.E : Comment avez-vous été accueillie au sein de notre commune ?

D.L : L'accueil a été génial ! Quand je suis arrivée, je me suis rendue en mairie, Corinne BOUR m'a fourni toutes les infos dont j'avais besoin et régulièrement j'ai par mail des infos complémentaires. J'ai mis en favori la page FB de Ville-sur-Yron, j'ai l'appli Panneau-Pocket sur mon portable et j'adore lire la gazette du village.

M.E : On ne peut pas être mieux informé que vous alors!

D.L : J'ai pu participer au chantier de fleurissement avec Estelle qui a eu lieu cet été et les personnes bénévoles que j'ai rencontrées m'ont confortée dans ma vision de la commune où il fait bon vivre. C'est un bonheur de pouvoir participer à l'embellissement de notre lieu de vie.

M.E : Savez-vous que la municipalité a un projet en cours de Bar associatif ?

D.L : J'en ai entendu parler.

M.E : C'est un projet en cours de création d'un lieu de rencontre qui sera situé sur la place de la mairie pour encore plus dynamiser le cœur de la commune et qui pourra accueillir différentes activités....

D.L : C'est une très bonne idée, j'ai moi-même participé à des cafés-tricot, on papote, on tricote et on passe un bon moment convivial....

M.E : C'est exactement ce à quoi sera destiné ce projet, un lieu de convivialité et de partage. C'est sur cette note positive que je vais conclure cette interview, merci de m'avoir accordé un peu de votre temps et je vous souhaite de vous plaire au sein de notre commune.

D.L : Alors ça je n'ai aucun doute la dessus....

Entretien réalisé à Ville-sur-Yron le 03/01/2023, par Mathieu Eisenberg

LA CHRONIQUE DE LUC DELMAS

La défense passive veille de guerre et protection des civils

Un samedi d'octobre, les élus du Conseil ont entrepris, - quel travail! - de vider le grenier de la mairie. Pas mal de surprises! Des archives papier inutiles, bulletins et journaux officiels, mis de côté et des documents municipaux en cours d'inventaire sommaire qui mériteront d'être étudiées dans de prochains articles, avant d'être administrativement archivés.



Et parmi ces surprises, un masque à gaz!

Un masque à gaz à Ville-sur-Yron?

Pas un masque rapporté de la guerre 14-18 par un ancien combattant, non un masque daté de 1938 ... Alors de quoi s'agit-il ? Un

masque de la **défense passive avec sa cartouche et** son étui cylindrique...On lit CP 1938 C CFB 103-39

Défense passive, une expression qui a changé de sens au cours du temps. Elle a longtemps signifié, un guerre de position, de défense, sans contre-attaque... Mais dans l'Entre-deux-Guerres avec la montée des périls et les menaces d'un second conflit mondial, les gouvernements successifs de la 3 ème République, tirant les leçons de la première guerre, ont voulu préparer les populations civiles, de tous âges à divers types d'attaques, et en particulier les attaques aériennes, les incendies, les gaz 1

Il faut se remettre dans l'esprit de l'après-guerre, dans le traumatisme des morts et des blessés, pour comprendre que les autorités militaires développent le culte de la défensive avec la préparation des civils à un nouveau conflit. C'est la même idée qui préside à la construction de la Ligne Maginot (1928-1940), système fortifié le long de la frontière. Tout près, le parc à munitions de Mars-la-Tour fait partie des 4 dépôts d'approvisionnement de cette ligne défensive...

C'est dans cet esprit que les civils vont s'entraîner à la défense passive.

Les règles sont les suivantes : il faut masquer l'éclairage nocturne, [...] Si une alerte est lancée, l'extinction totale des lampes des rues doit être réalisée en 7 minutes et les lumières intérieures des maisons et des magasins doivent être totalement camouflées. Les véhicules seront munis de lanternes spéciales. Les mairies ont reçu les consignes en cas de bombardement, quelques masques à gaz ont été distribués dans leur boîte cylindrique comme la voit sur la photo.... Et accompagnés de recommandations...Les exercices, des conférences...des équipements...Mais tout cela a un coût A ce sujet, voilà ce qu'en pense le conseil municipal réuni le 15 novembre 1936 sous la présidence de M. Grandidier, maire, Barthélémy, Collin, Fidry, Kaufmann, Mangin, Rollin... Absents : Lagarde, Muller, Reboulé



La loi du 8 avril 1935 organise la Défense passive qui consiste à prendre les mesures de protection et de sauvegarde de la population civile contre les bombardements. Puis loi du 13 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre (article 12)... La loi du 11 juillet 1938 organise la Défense passive, en précisant que toute la population, y compris les femmes, est mobilisée pour la protection des populations civiles contre les attaques aériennes. Les autorités redoutent avant tout une attaque par des gaz encore plus nocifs que ceux de la guerre 14-18 Les instituteurs apprennent à leurs écoliers comment poser un masque à gaz, mais aucune distribution n'est faite à la masse de la population. Seuls les membres de la Défense passive en sont munis . Un « exercice d'alerte et d'extinction des lumières » est décidé par le préfet, mais nous n'en n'avons pas trouvé trace ici. Enfin le décret du 30 janvier 1939 cadre l'organisation générale de la Défense Passive;

² Prévu en 1928, appel d'offre le 26 février 1932, il est construit en 1934...

LA CHRONIQUE DE LUC DELMAS

Sujet : sujet défense passive : «Considérant que la défense passive fait partie intégrante de la Défense nationale, le conseil décide à

A - de refuser de laisser porter à la charge les finances communales les dépenses d'organisation de la défense passive alors qu'elles sont, au premier chef, des dépenses d'ordre national et doivent être laissées à la charge de l'Etat.

B- déclare d'autre part qu'en raison de la situation extérieure ³, il y a urgence à mettre les populations de la commune à l'abri des attaques

aériennes et à procéder à l'organisation et la défense passive,

C- Demande à Monsieur le préfet de vouloir bien donner des instructions pour que le plan départemental qui paraît perfectible, soit examiné dans les plus brefs délais possibles, en accord avec les représentants autorisés des municipalités de l'arrondissement de Briey. Fait et délibéré en séance le jour mois susdit»- 19 novembre 1936 signé du maire.

Le sous-préfet a répondu le 6 janvier 1937 au maire de Ville-sur-Yron «En réponse à votre délibération prise à la suite d'une réunion tenue à l'hôtel de ville de Briey en vue d'étudier les charges que constitue la défense passive pour les budgets communaux, M. le préfet vient de me faire connaître ce qui suit : Un plan sanitaire de secours aux victimes civiles de la guerre est établi et complété au fur et à mesure des instructions et des renseignements complémentaires qui lui parviennent. D'autre part, en vertu de l'article 12 de la loi du 13 novembre 1936, portant modification à l'article 6 de la loi du 6 avril 1936, relative à l'organisation des mesures de protection et de sauvegarde de la population civile, sont seules à la charge des communes, les dépenses : 1- de protection du personnel et du matériel des services communaux.

RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

Le masque qui vous est remis a été vérifié, il est bor vous protégera, mais à condition :

Que vous sachiez vous en servir ;

Que vous le conserviez convenablement ;

Que vous vous absteniez de le bricoler.

Un masque bien mis doit s'appliquer parfaitement sur le visage, on vous a donné le moyen de vous en assurer

Sous le masque, respirez profondément, réglez votr marche et votre travail sans vous essouffler.

Protégez votre masque de ses ennemis, les températures extrêmes - (trop chaud ou trop froid) et l'humidité.

La musette ne doit contenir que lui seul, n'y mélangez pas des outils qui le perceraient, ou des produits chimiques qui détruiraient son étanchéité.

Tous les joints et raccords ont été essayés ; si vous démontez ceux qui ne doivent pas l'être vous ne retrouverez jamais le serrage convenable. Démonter les oupapes ou ouvrir la cartouche équivaut à une tentative

Votre cartouche peut durer très longtemps, si vous avez des craintes qu'elle arrive à la limite d'utilisation faites-la vérifier, mais ne la jetez pas; si usée qu'elle soit, elle vaudra toujours mieux que rien et elle peut se régénérer.

2- de renforcement des services communaux d'incendie, de déblaiement et de désinfection. Signé le sous-préfet.»

Comme cela est confirmé par l'Union Lorraine pour la défense passive (U.L.D.P.), tout le monde n'a pas droit au masque payé par l'Etat... Et les masques retrouvés dans certains greniers dans la commune ont peut-être été achetés par les familles! «L'U.L.D.P. rappelle au public que [...] par application des dispositions de l'article premier du décret-loi du 12 novembre 1938, la population maintenue à la mobilisation (fonctionnaires, volontaires, requis, etc.) devra être dotée de masques de protection contre les gaz par les soins des services départementaux. Conformément aux instructions supérieures, il appartient aux particuliers n'ayant pas de fonctions les retenant sur place, de faire l'acquisition de masques qu'ils jugeraient utile. C'est dans le but de faire livrer à la population civile un masque agréé et contrôlé à un prix minimum, que l'**Union Lorraine pour le défense passive** a créé un groupement de commandes de masques. Le public peut ainsi acheter au prix de 120 francs un masque A.R.S. amélioré, type armée; ce prix s'entendant taxe de contrôle comprise, port à la charge de l'acheteur. Délai de livraison: environ 8

En outre il a été ajouté que « Toutes les nouvelles constructions publiques doivent intégrer des abris antibombardements et les communes doivent lister tous les abris publics ou privés disponibles afin d'accueillir au mieux la population.» ici la commune n'a pas été concernée... et à notre connaissance, le seul bâtiment qui répondra à cette obligation a été la nouvelle école Paul Bert de Conflans avec un «abri de bombardement»

Jumolidie E. fartheleney antoine Collie Celerton bruile duffmann Henry ragande Paul Mangus hery

Elus en mai 1935

Grandidier Emilien né en 1884 à Ville-sur-Yron célibataire cultivateur rue de Ville-aux-

Barthélemy Antoine né en 1876 à Frouard habite rue de Mars-la-Tour

Collin Célestin né en 1865 à Ville-sur-Yron Collin cultivateur à la Cour au Pont Fidry Emile né en 1879 à Ville-sur-Yron ouvrier à la mine de Droitaumont habite rue de la Rivière

Kaufmann Henry né en 1891 Ville-sur-Yron ouvrier à la mine de Droitaumont habite Grande rue

Lagarde Paul né en 1881 à Giraumont cultivateur à la Ferme de Lagrange Mangin Léon né en 1901 à Ville-sur-Yron cultivateur habite rue de la Rivière

Muller Adolphe né en 1873 à Ville-sur-Yron cultivateur habite à la Cour au Pont **Reboulé** Félix né en 1895 à Ville-sur-Yron célibataire cultivateur habite rue de Mars-la-

Rollin Lucien né en 1899 à Mars-la-Tour ouvrier à la mine de Droitaumont habite Grande

³ Trois évènements venus d'Allemagne précipitent l'organisation de la Défense Passive: La nouvelle de la remilitarisation de la Rhénanie éclate brutalement le samedi 7 mars 1936. Dès les premières heures du jour, des détachements militaires allemands se sont présentés devant Cologne et Düsseldorf, s'apprêtant à passer à l'Ouest du Rhin au mépris des clauses du traité de Versailles ; en mars 1938, l'annexion de l'Autriche (Anschluss) ; en mars 1939, l'occupation de la Bohême-Moravie.

CAFÉ ASSOCIATIF

Le projet de Café associatif se poursuit!

1- Réunion publique du 16 septembre 2022 :

Après avoir exposé les résultats du questionnaire diffusé à l'ensemble des habitants, Mme la Maire et David Lux, architecte en charge du projet, ont présenté les plans du futur café associatif ainsi que son architecture. Les points concernant le financement, le mode de chauffage et la dépense énergétique, le fonctionnement quotidien et la fréquentation ont particulièrement intéressés les habitants présents. Les membres du conseil municipal ont pu répondre aux questions posées.

2- Dépôt du permis de construire

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé le 25/10/2022 au service instructeur de la ville de Jarny. Des pièces complémentaires pourront être transmises à la demande du service instructeur. A noter que l'instruction du dossier, pour des questions notamment de sécurité et d'accessibilité liées à l'accueil de public (établissement recevant du public) sera plus complexe qu'un dossier traditionnel.

3- Lancement d'un appel d'offres

La prochaine étape sera le lancement de l'appel d'offres et la signature d'un marché public pour la réalisation des travaux.

Ci-dessous une esquisse du plan proposé.



SIRTOM

ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE!!

La collecte de vos ordures ménagères aura lieu tous les <u>MARDIS</u> à partir du 1^{er} janvier 2023. Poubelles à sortir la veille au soir.

« si c'est un emballage ou un papier, il se trie!»

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. A compter du ler janvier prochain, vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac ou bac jaune.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS



Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune

Guide

Guide

Guide

Guide

Contacts: 0382202200



CITEO

Le SIRTOM (syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) est géré par les élus du territoire sur lequel il intervient.

À ce titre je voudrais rendre hommage à son président Alain Frantz récemment disparu. Même si nous n'étions pas toujours d'accord sur tout, le syndicat a quand même beaucoup évolué sous sa présidence.

En premier lieu, il l'a doté de bâtiments modernes et fonctionnels au niveau du siège, équipé d'une déchèterie digne de ce nom et enfin tout dernièrement d'un quai de transit. Tout ceci fait afin d'améliorer les services rendus à la population.

Le bémol que j'apporterai en temps que délégué représentant la commune de Ville-sur-Yron, c'est le fait qu'une tarification incitative ne soit pas encore mise en place. Pour faire simple, actuellement vous réglez la facture de vos ordures ménagères sur la base de la taxe du foncier bâti. C'est à dire que plus votre maison est grande, plus vous payez, quelle que soit la quantité de déchets apportés, le nombre d'occupants de votre foyer, vos efforts de tri ou encore vos apports en déchèterie.

Il me semblerait plus juste de pondérer ça en fonction de l'apport réel et de la fréquence, c'est ce que l'on appelle la tarification incitative. En clair, plus vous faites d'efforts pour réduire vos ordures ménagères moins vous payez. Et au-delà de l'aspect financier, le système se veut aussi vertueux. Bien sûr la note ne sera pas divisée par deux, mais dans le contexte actuel, chaque geste fait pour favoriser une diminution des déchets me semble important.

Oui il faut trier, oui il faut utiliser la déchèterie. Deux chiffres pour illustrer mon propos:

-CC MAD et Moselle tarification incitative depuis plusieurs années:

154 kg d'ordures ménagères par habitant.

-SIRTOM taxe sur le foncier bâti:

278 kg d'ordures ménagères par habitant.

Comme vous l'avez constaté, de nouvelles consignes de tri élargies ont été mises en place début 2023. Je trouve regrettable que l'on n'ait pas pu combiner ça à une tarification incitative.

Jacques Schwartz

INFOS EN VRAC !! A RETENIR..ET A VENIR !!

Les fleurs au village

Les aléas climatiques, le coût des fleurs annuelles et celui du m3 d'eau ne nous permettent plus de conserver nos massifs tels qu'ils sont actuellement. Le conseil municipal a décidé, avec les recommandations d'Estelle et de Nathalie, de planter des vivaces principalement fleuries avec un paillage de chanvre.

Dans un premier temps, nous avons réaménagé les massifs du monument aux morts, de la chapelle et de l'écusson rue du Château.

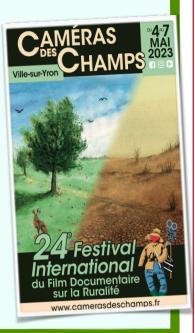
Suivront les massifs de la rue des Meuniers (à remanier), et celui de l'église.

Nous maintiendrons les fleurs annuelles devant la mairie et dans les bacs de la place à grande réserve d'eau.

Merci à celles et ceux qui participent et aident à la plantation lors de nos «ateliers coopératifs». Une grande aide pour Estelle !!

Un thème et un visuel officiel pour le festival 2023

La 24^e édition du Festival International du Film Documentaire sur la Ruralité « Caméras des Champs » se tiendra à Ville-sur- Yron, dans le Parc naturel régional de Lorraine, du 4 au 7 mai 2023. Le thème conducteur choisi pour ce millésime est «L'impact dérèglement climatique sur la vie des ruraux», une question qu'illustre le visuel officiel de la manifestation.





Passage du jury pour les maisons fleuries le 25 juillet 2022

- -Michelle, Nathalie et Alain: commission fleurissement
- -Brigitte: premier prix 2021
- -Célia: habitante du village «le regard nouveau»
- -Elodie : employée aux espaces verts de Jarny «le regard neutre»

À NOTER!

La cérémonie pour le prix des maisons fleuries et l'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 7 avril 2023.

DON DU SANG

Prochaines dates **en 2023**:
16 mars de 16H00 à 19H00
21 septembre de 16H00 à 19H00
23 novembre de 16H00 à 19H00
à la salle René Bertin

NUIT DE LA CHOUETTE

En partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine Au mois de mars, date à définir

BALADE CONTÉE

Avec La Compagnie du Jarnisy
Le 27 mai 2023



L'état de la chaussée, rue du Trimazo

Comme vous avez pu le constater, la chaussée rue du Trimazo présente de nombreux affaissements et trous sur une cinquantaine de mètres, et cela malgré les travaux de réfection réalisés par le Département de Meurthe-et-Moselle au printemps 2021.

La municipalité a déjà, il y a plusieurs mois, contacté les entreprises en charge du chantier lors des travaux d'enfouissement des réseaux d'assainissement.

Après plusieurs échanges et deux visites sur place, l'entreprise concernée, à savoir WH, effectuera une reprise de la voirie en début d'année 2023.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous demandons de bien vouloir rester prudents en attendant.

ARCHIVES / CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Nettoyage du grenier de la Mairie

Le 15 octobre 2022, le Conseil Municipal a débarrassé le grenier de la mairie, rempli d'archives municipales et scolaires et encombré par divers objets.

Ce nettoyage a permis de trier et sécuriser les archives communales, pour certaines vieilles de 200 ans.

Bien entendu, les règles relatives à l'archivage ont été respectées.

Les recueils des actes administratifs et circulaires préfectorales, les rapports et compte-rendu du Conseil Général/Départemental/Régional/Communautaire, les revues et documents publicitaires sont quant à eux partis au recyclage.

Les archives conservées en mairie feront l'objet d'un classement plus approfondi dans les mois à venir.

Par ailleurs divers objets ont été trouvés : quelques jouets, nettoyés et désormais à la disposition des enfants à la ludothèque, des pots de peinture et ampoules déposés en déchetterie, des livres et cahiers d'école récupérés par certains anciens élèves; et enfin un masque à gaz datant de 1938, sujet de la chronique de Luc pour cette gazette de début d'année!

Lors de cette journée, deux fuites ont également été constatées sur la toiture de la mairie, suite à la mise en place des panneaux solaires.

Plusieurs devis ont été demandés par la coopérative Solyron pour les réparations correspondantes. En parallèle, le conseil municipal mène une réflexion quant à l'isolation des combles.



Un atelier coopératif «archives» aura lieu dans les prochaines semaines, pour trier et archiver les documents avec la participation de Luc Delmas.

Avis aux amateurs d'archives!!













Chantier jeunes bénévoles

Il a fait très chaud en aôut et pourtant ...5 ados de notre commune ont participé à l'atelier « entretien » proposé aux jeunes du village, comme l'an dernier.

Pendant 5 matinées, ils ont gratté, lavé, brossé et repeint tout le mobilier extérieur de notre commune. Ainsi, poubelles, bancs, tables et grille de la Chapelle ont été repeints ou lasurés et ont retrouvé un éclat quelque peu ternis par les ans. Il a été ainsi fait un état des lieux de notre mobilier.

Le travail, parfois ingrat s'est effectué dans la bonne humeur et la solidarité. Chacun apportant son savoirfaire et ses compétences et beaucoup de sueur...

Un repas et deux séances de karting ont récompensé leur investissement.

Un grand merci à Lilou, Célia, Gabin, Marc et Sandro pour leur engagement.

Jackie Cesaroni

LA VIE DU VILLAGE

JOURNÉE DU PATRIMOINE ET INAUGURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-GORGON LE 18 SEPTEMBRE 2022

Une balade de deux heures commentée par Luc Delmas, à la découverte d'une partie de l'Ecovillage.

Inauguration de la nouvelle toiture en présence des sénateurs Jean-François Husson et Olivier Jacquin. Merci aux donateurs et cofinanceurs.





Nettoyons la nature le 25/09/22

Et comme toujours !!!
Le SIRTOM ne collecte
pas au niveau des
conteneurs à verre.
VEUILLEZ NE PAS
DÉPOSER de déchets
autour des conteneurs

Si votre chien n' arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...



C'est à vous de le faire pour lui et par civisme envers nous tous

SOLYRON

L'assemblée générale de la SAS Solyron s'est déroulée le 22 octobre en présence d'une vingtaine de coopérateurs. Les bilans d'activité et financier ont été approuvés à l'unanimité. Après une année complète de production, nous pouvons affirmer que cela fonctionne et que cela fonctionne bien au-delà de nos espérances. L'ensoleillement exceptionnel de cette année nous a permis de produire 160MWh soit 10% de plus que l'estimation faite par le bureau d'étude (146 MWh) et qui nous avait permis d'obtenir notre prêt. Si la tendance se confirme dans les prochaines années et si l'assemblée générale le décide, nous pourrons envisager de nouvelles installations. Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance (municipalité, les propriétaires qui ont loué leur toiture, les coopérateurs)

Alain Poirot



LE FOYER RURAL

Le nouveau bureau 2022/2023

Voici donc les nouveaux membres et leurs fonctions:

PRÉSIDENT: Sébastien Pezzotta

VICE-PRÉSIDENTE: Estelle

Coulemon

TRÉSORIER: Rayann Gueoual

VICE-TRÉSORIÈRE: Barbara

Simchowitz

SECRÉTAIRE: Céline Muller

GESTIONNAIRE DE LA

SALLE: Estelle Coulemon

Adhésion au foyer pour l'année: 14€ (activités et assurance)

"En ce dernier trimestre 2022, le bureau du Foyer Rural a été renouvelé et continue de vous proposer des activités.

TO COMPANY OF THE PARTY OF THE

Les enfants ont participé à des ateliers manuels avec Pernelle où ils ont profité de ces moments pour soumettre des souhaits que leur jeune animatrice va essayer d'exaucer tout au long de l'année. Les petits monstres sont partis ensuite à la chasse aux bonbons en passant de porte en porte le soir d'Halloween, avant de rencontrer début décembre, le Saint Nicolas et son acolyte Père Fouettard dans les rues pour finir autour d'un goûter.

Un agréable moment s'est déroulé lors de la soirée Beaujolais nouveau, les convives ont savouré une planche de charcuterie/fromage en buvant le vin primeur. Les cuisinières se sont réunies autour de Maud pour confectionner les traditionnels gâteaux de Noël.

L'équipe du Foyer Rural vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous attend dès janvier autour de la galette des rois et les animations futures. »

Céline Muller



Atelier de Pernelle le 29/10/22

Halloween



CAMERAS DES CHAMPS Projection du film «Mission régénération» Une belle soirée!!

Bien sûr, nous n'avons pas fait le tour de la question, mais le film a permis de voir que des solutions existaient pour lutter contre le réchauffement climatique et que les agriculteurs ont le potentiel pour être les acteurs de cette lutte.

Voilà une belle occasion de les valoriser dans l'opinion publique Le débat a permis aussi de rester lucide et les échanges ont bien montré que l'optimisme devait être tempéré...Les obstacles sont nombreux...Les interrogations sur les freins, sur les lobbies, sur le rôle des politiques et sur les lenteurs administratives pour ne pas dire plus, ont été à peine abordées mais elles seront l'objet de prochaines rencontres...

Soirée Beaujolais Nouveau le 17/11/22



Soirée Caméras des Champs le 18/11/22



LE FOYER RURAL





Atelier gâteaux de Noël le 04/12/22

LE PROGRAMME DU FOYER

DIMANCHE 8 JANVIER 2023, RAMASSAGE DES SAPINS ET GALETTE DES ROIS

Ramassage des sapins à 10H00, galette des rois à 14H00

SAMEDI 18 FÉVRIER, SOIRÉE MOULES FRIPES

19H00 salle René Bertin

SAMEDI 18 MARS, REPAS DE LA SAINT PATRICK

19H00 salle René Bertin

LUNDI 10 AVRIL, CHASSE AUX OEUFS

RDV I I H00 à la ludothèque

DU 15 AVRIL AU 01 MAI, STAGE DÉCOUVERTE

Lieu et horaire à définir

JEUDI 04 MAI AU DIMANCHE 07 MAI, CAMÉRAS DES CHAMPS

Salle René Bertin

SAMEDI 13 MAI, ATELIER CULINAIRE

Horaire à définir, salle René Bertin

SAMEDI 24 JUIN, TOURNOIS MULTI-SPORTS, BULLE DE LA SAINT JEAN ET FÊTE DE LA MUSIQUE

A partir de 9H00, Salle René Bertin

SAMEDI 02 JUILLET OU DIMANCHE 03 JUILLET (à définir),

MARCHÉ DÉCOUVERTE DE VILLE-SUR-YRON

And the second of the second o









COMITÉ RÉDACTIONNEL: Maud Lorenzi, Jacques Schwartz, Nathalie Rodriguez,

Mathieu Eisenberg

MISE EN PAGE: Nathalie Rodriguez

Imprimé par nos soins

